



Tel : 02.76.08.10.26
 Fax : 02.76.08.89.15

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR AMENAGER UNE TERRASSE OUVERTE

(Les terrasses couvertes et fermées ou semi-fermées font l'objet d'une demande de déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire si leur surface est supérieure à 20 m²)

1. OBJET DE LA DEMANDE

Vous voulez obtenir l'autorisation d'installer ou de maintenir sur la voie publique :

une terrasse ouverte

Le projet consiste également à :

poser un plancher créer un commerce accessoire

poser des écrans parallèles ou perpendiculaires à la façades

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE)

Pour une Société :

Nature : S. A. S.A.R.L. S.N.C. Autre |

Raison Sociale

Nom (qualité du représentant)

Prénom Tel

Adresse (siège social)

Localité Code postal

Adresse e-mail

3. IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE

Nom de l'enseigne de l'Etablissement

Adresse de l'Etablissement

Nature du commerce

Date d'achat du fonds de commerce N° du K Bis

En cas de reprise d'un commerce existant, nom du prédécesseur

4. VOS OBSERVATIONS

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement au règlement des autorisations d'étalages et de terrasses, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer cette installation lorsque l'Administration le jugera utile.

Le
 Signature précédée des mots "Lu et approuvé"

5. PIECES A FOURNIR

- * Certificat d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers ou le bail commercial, ou le titre de propriété et si nécessaire, la licence de débit de boissons
- * **Terrasse ouverte avec plancher** (en 4 exemplaires) : vue en plan et élévation perpendiculaire à la façade
- * **Terrasse délimitée par des bâches ou des écrans** (en 2 exemplaires) : photographie de la façade, plan et élévation des écrans ou des bâches plastiques (parallèle et perpendiculaire à la façade), mode de fixation en partie haute, photo-montage

Nota : la hauteur maximale des écrans parallèles à la façade est de 1,50 m du niveau du sol

CONSTITUTION DU DOSSIER

Plan masse	Avec : la largeur des voies et du trottoir, la situation de l'établissement et de la terrasse fermée par rapport aux immeubles mitoyens
Plan au sol	Avec : la disposition précise de tous locaux accessibles au public , les dimensions de l'éventuel plancher mobile, toutes les installations et ouvrages visibles se trouvant sur le trottoir dans l'emprise de la terrasse fermée ou à proximité (égouts, ouvrages EDF et GDF, arbre, lampadaire, ...)
Une élévation parallèle à la façade (ou vue de face)	Avec : le nombre de panneaux, la largeur et la longueur totale demandée
Une élévation perpendiculaire à la façade (ou vue de côté des faces latérales)	Avec : le nombre de panneaux, la largeur et la longueur totale demandée
Une coupe perpendiculaire à la façade	Avec : la hauteur et la saillie de l'éventuel store banne
Le système de fixation des panneaux au sol et des écrans perpendiculaires à la façade	A une échelle 1/20ème
Deux photographies de l'état actuel	Avec : les deux commerces voisins de part et d'autre
Document graphique permettant d'apprécier l'inseton du projet dans l'environnement	Uniquement si terrasse fermée
Donner :	
* Une notice descriptive comportant aussi le mode de chauffage, la surface totale accessible au public et le temps de démontage de la terrasse fermée (ce délai doit être inférieur à 8 heures)	
* L'indication détaillée de la séparation prévue entre la terrasse et l'intérieur de l'établissement	
* Notice relative à l'accessibilité	

**DEPOT DU DOSSIER
AU SERVICE FOIRES ET OCCUPATIONS COMMERCIALES
27 RUE BOURG L'ABBE
76000 - ROUEN**

Les imprimés sont à retirer au bureau du lundi au vendredi, de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00
ou sur le site de la Ville de Rouen : www.rouen.fr

Dans le mois suivant le dépôt, un courrier informera le pétitionnaire des éventuelles pièces manquantes
et du délai d'instruction

Ce délai commencera lorsque le dossier sera complet